



## Communiqué de presse

Embargo: 10.11.2020, 8h30

### 14 Santé

Prise en charge médico-sociale en institution et à domicile en 2019

## EMS ou soins à domicile pour 44% des 80 ans et plus

Fin 2019, les 1563 établissements médico-sociaux (EMS) que comptait la Suisse hébergeaient 90 342 personnes durablement (long séjour). De leur côté, les 2339 services d'aide et de soins à domicile (SASD) ont soutenu 394 444 personnes. Sur 100 personnes âgées de 80 ans et plus, 15 ont effectué un long séjour en EMS et 29 ont reçu des soins à domicile. 76% des résidents en EMS avaient 80 ans et plus, selon la statistique de l'aide et des soins à domicile et de la statistique des institutions médico-sociales de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Pour la première fois, le nombre de places disponibles en EMS a dépassé les 100 000 (100 179, +0,6% par rapport à 2018). Ce sont surtout les places en structures de soins de jour ou de nuit (SSJN) qui connaissent un fort développement. Leur nombre s'élevait à 1848 en 2019 (+18% par rapport à 2018). Cette augmentation de l'offre a pour corollaire une plus grande demande: 5765 clients ou 600 de plus (+11,6%) qu'en 2018 ont fréquenté les SSJN des EMS durant l'année.

### Dès 80 ans: 12h de soins par semaine en EMS, 1h30 à domicile

Le nombre de clients en hébergement long séjour est resté stable. A la fin de l'année, 90 342 (+0,5%) résidaient en EMS, où ils recevaient en moyenne 1 heure et 45 minutes de soins par jour. A leur entrée en EMS, les résidents étaient âgés en moyenne de 81 ans pour les hommes et de 84 ans pour les femmes. Les trois quarts des résidents (68 297) étaient âgés de 80 ans et plus.

Les 25 millions d'heures comptabilisées par les SASD ont été consacrées pour 71% à des soins, pour 25% à de l'aide à domicile et pour 4% à d'autres prestations (accompagnement, services thérapeutiques, transports, alarmes, etc.). Au total, 3,1 millions de repas ont été servis à domicile à 28 563 personnes. Plus de la moitié des soins à domicile ont été dispensés aux clients de 80 ans et plus, qui représentent le 39% (132 691) des bénéficiaires. En moyenne par an, les 80 ans et plus ont reçu 76 heures de soins, ce qui représente une heure et 28 minutes de soins par semaine. Les clients de moins de 65 ans ont quant à eux reçu 32 heures de soins par an en moyenne.

### Plus de 220 000 personnes ont travaillé dans les EMS ou les SASD

167 329 personnes ont travaillé tout au long de l'année dans les EMS en 2019. Au 31.12 137 268 étaient sous contrat, représentant 98 576 postes à plein temps (EPT), une progression de 2,2% par rapport à 2018. Deux tiers de ces postes étaient attribués au personnel soignant et d'animation, le tiers restant étant occupé par du personnel administratif, hôtelier ou des services techniques. Huit

personnes sur dix jouissaient d'un contrat à durée indéterminée. Par ailleurs, 12% des employés étaient en formation.

Les SASD comptaient 54 521 employés en 2019, représentant un volume d'emploi de 24 755 EPT. Les entreprises à but non lucratif représentent 77% du total des emplois, contre 20% pour les entreprises à but lucratif et 3% pour les infirmiers/ères indépendant(e)s.

Au sein du personnel soignant des SASD (90,1% des EPT), 8 630 emplois étaient pourvus par les infirmiers/ères diplômé(e)s, 6469 par le personnel soignant intermédiaire (formation professionnelle initiale), et 7203 par les auxiliaires de soins. Le solde restant était réparti entre le personnel avec une formation commerciale (2086 EPT) et celui issu du travail social (368 EPT).

### **13,2 milliards pour la prise en charge en institution et à domicile**

Pour 2019, les coûts totaux d'exploitation des EMS se sont montés à 10,5 milliards de francs (+1,7% par rapport à 2018). 56% des coûts représentent les frais de pension (hébergement, repas, nettoyage, animation), à la charge des résidents et couverts partiellement par les prestations complémentaires (PC). Les 44% restant sont des coûts de soins, matériel médical ou médicaments et sont reconnus par la loi sur l'assurance maladie LAMal. Le financement de cette partie était pris en charge à hauteur de 48% par les caisses maladie, 38% par les cantons et les communes et 15% par les résidents.

Quant à l'ensemble des prestations de soins et d'aide des SASD, elles ont coûté 2,7 milliards de francs (+5% par rapport à 2018). Les pouvoirs publics ont financé 1091,3 millions (41%), les assureurs 1094,9 millions (41%) et les bénéficiaires de prestations 449,1 millions (17%). Les coûts de personnel dominent les dépenses avec une proportion de 87% du total. Les 13% restant sont des coûts liés au fonctionnement de l'activité.

## Statistiques OFS de la prise en charge médico-sociale en institution et à domicile

La statistique de l'aide et des soins à domicile récolte des données annuelles sur l'offre de prestations, le personnel, les personnes prises en charge, les prestations fournies, les charges et les recettes des fournisseurs de prestations d'aide et de soins à domicile.

La statistique des institutions médico-sociales est basée sur des données concernant l'offre de l'institution, la clientèle hébergée, le personnel employé ainsi que la comptabilité des maisons pour personnes âgées et établissements médico-sociaux.

---

---

### Renseignements

Anthony Francis, OFS, Section Services de santé (SOMED), tél.: +41 58 463 61 94,  
e-mail: [Anthony.Francis@bfs.admin.ch](mailto:Anthony.Francis@bfs.admin.ch)

Flavia Lazzeri, OFS, Section Services de santé (SPITEX), tél.: +41 58 463 61 28,  
e-mail: [Flavia.Lazzeri@bfs.admin.ch](mailto:Flavia.Lazzeri@bfs.admin.ch)

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: [media@bfs.admin.ch](mailto:media@bfs.admin.ch)

### Offre en ligne

Autres informations et publications: [www.bfs.admin.ch/news/fr/2020-0148](http://www.bfs.admin.ch/news/fr/2020-0148)

La statistique compte pour vous: [www.la-statistique-compte.ch](http://www.la-statistique-compte.ch)

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: [www.news-stat.admin.ch](http://www.news-stat.admin.ch)

Le site de l'OFS: [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

### Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.